

<http://stisi-pro.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article954>



**- Arrêté du 17 décembre 2019  
relatif aux groupes de métiers,  
aux classes et aux options au  
titre desquels le diplôme « un  
NOUVEAU  
des meilleurs ouvriers de  
France » peut être délivré**

Date de mise en ligne : dimanche 5 janvier 2020

- Examens | Concours - Concours Elèves - \* Concours Nationaux -

---

Copyright © S.T.I. Sciences Industrielles Voie Professionnelle - Tous droits

réservés

---

**J.O.R.F. N° 0004 du 5 Janvier 2020**